

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 05_CC_2019_CCDS

RELATIVE A LA REAFFECTATION DE L'ACTIF DE L'OFFICE DE TOURISME DE KOUROU AU BUDGET DE LA CCDS

Séance du 25 mars 2019

Date de convocation : 19 mars 2019 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations à l'Espace Sinnaryouz, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Gilles DUFAIL, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Françoise FREDOC, Myriam MARIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Gilles DUFAIL

Denis BURLLOT à François RINGUET

Enrico WILLIAM à Christian PITTA

René-Serge HORTH à Patrick COSSET

Wansy JEAN-FORT à Edgard CHOCHO

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

Céline ZULEMARO à Françoise FREDOC

Absentes excusées :

Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT

Absents non excusés :

Stéphane ANTOINETTE, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, Jean-Claude HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacqy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération en date du 4 juillet 2018, la commune de Kourou a adopté la dissolution du budget de l'office de tourisme de Kourou à compter du 01/01/2017 ainsi que l'intégration du patrimoine au budget principal de la communauté de communes des savanes.

La situation comptable de l'office de tourisme de Kourou présente au décembre 2016 les résultats de clôture suivants :

- Un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 2 156.17€ sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- Un solde d'exécution reporté de la section d'investissement de 6 190.00€ sur la ligne 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Aussi, tenant compte de la compétence tourisme exercée par la CCDS depuis le 01/01/2017, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à la :

- reprise des résultats de clôture de l'exercice 2016 en fonctionnement et en investissement du budget de l'office de tourisme de Kourou au budget de la CCDS pour un montant de huit mille sept cent six euros et soixante et onze

centimes (8 706.71€) décomposé d'un résultat de clôture en fonctionnement (002) de 2 516.71€ et d'un solde d'exécution reporté (001) de 6 190.00€.

- réintégration des éléments d'actif et du passif dans les comptes de la communauté de communes des savanes pour un montant de zéro euro
- non prise charge des factures impayées de l'office de tourisme de Kourou à la date du 31/12/2016»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, article 3.2

VU l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des savanes

VU la délibération n°2018-11-06R/MK relative à la mise à jour patrimoniale de l'office de tourisme de Kourou

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 14 février 2019;

VU le rapport de présentation,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE

ARTICLE 1 : DONNER ACTE de son rapport au Président

ARTICLE 2 : REPRENDRE les résultats de clôture de l'exercice 2016 en fonctionnement et en investissement du budget de l'office de tourisme de Kourou au budget de la CCDS pour un montant de huit mille sept cent six euros et soixante et onze centimes (8 706.71€) décomposé d'un

- o résultat de clôture en fonctionnement (002) 2 516.71€
- o solde d'exécution reporté (001) 6 190.00€

ARTICLE 3 : REINTEGRER Les éléments de l'actif et du passif dans les comptes de la communauté de communes des savanes pour un montant de zéro euro

ARTICLE 4 : NE PAS PRENDRE EN CHARGE des factures impayées de l'office de tourisme de Kourou à la date du 31/12/2016

ARTICLE 5 : D'AUTORISER le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de procurations : 07

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique, le 25 mars 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET



Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: vendredi 5 avril 2019 15:56
À: Joëlle JERSIER
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20190405-32360.xml; 973-200027548-20190325-05_CC_2019_CCDS-DE-1-2_35724.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr [mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr]
Envoyé : vendredi 5 avril 2019 15:35
À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>
Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-05

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 05_CC_2019_CCDS

Objet acte: RÉAFFECTATION DE L'ACTIF DE L'OFFICE DE TOURISME DE KOUROU AU BUDGET DE LA CCDS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.6.3-Autres

Identifiant Acte: 973-200027548-20190325-05_CC_2019_CCDS-DE
